

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 7 octobre 2026

Budget 2027 : ne faisons pas payer les entreprises qui emploient

Alors que s'ouvrent les débats parlementaires sur le projet de loi de finances, l'Umih appelle les députés et les sénateurs à préserver les entreprises qui emploient.

Si le redressement des comptes publics est nécessaire et si plusieurs orientations vont dans le bon sens, une ligne rouge demeure : cet effort ne doit pas se traduire par une hausse du coût du travail. Pour les hôtels, cafés et restaurants, établissements de nuit, traiteurs qui emploient 1,3 million de salariés partout en France, ce serait pénaliser directement l'emploi.

Le gel des allègements de cotisations patronales, malgré l'évolution des salaires, se traduira mécaniquement par davantage de charges pour de nombreux employeurs. L'impact est particulièrement fort dans l'hôtellerie-restauration. La masse salariale représente près de 40 % du chiffre d'affaires. Et 88 % des entreprises du secteur comptent moins de dix salariés. **Pour ces TPE, chaque hausse des charges réduit les marges de manœuvre pour embaucher, augmenter les salaires ou investir.**

Nos emplois ne se délocalisent pas. Un cuisinier, un serveur, un réceptionniste ou une femme de chambre travaillent là où se trouve le client. Alors que les entreprises rencontrent toujours des difficultés pour recruter, rendre ces emplois plus chers serait un contresens.

L'Umih appelle à ne pas alourdir la fiscalité du secteur au cours du débat parlementaire. Le taux de TVA à 10 % dans l'hôtellerie-restauration doit être préservé.

L'Umih s'oppose à toute taxe de séjour additionnelle ou proportionnelle au prix de la nuitée et à toute nouvelle taxe comportementale qui serait décidée sans concertation ni évaluation de ses conséquences sur les entreprises, les prix et l'emploi.

Toutefois, dans ce budget, l'Umih salue le renforcement du pacte Dutreil ainsi que les dispositions traduisant les annonces du "Pacte Papin", qui faciliteront la transmission et la reprise d'entreprises dans notre secteur. De même, l'organisation soutient les mesures d'aide destinées aux établissements touchés par les incendies de cet été.

Les parlementaires doivent donner de la visibilité aux chefs d'entreprise et soutenir ceux qui préparent l'avenir en poursuivant la baisse de la fiscalité de production, en facilitant la transmission des établissements et en encourageant l'investissement.

Contact presse

Umih, Ophélie Rota, directrice de la communication 06 82 82 95 82 / communication@umih.fr

« Nous savons que la France doit redresser ses comptes. Mais cet effort ne peut pas se faire en augmentant le coût du travail pour les entreprises qui emploient. Dans nos métiers, l'emploi est notre première richesse mais aussi notre premier poste de dépense. Alourdir les charges, c'est réduire notre capacité à embaucher, à augmenter les salaires et à investir. Nous demandons aux parlementaires de préserver les entreprises qui créent de l'emploi et font vivre les territoires. » **Thierry Marx, président confédéral de l'Umih**

À propos de l'Umih

Première organisation professionnelle représentant plus de 35 000 cafés, hôtels, restaurants, établissements du monde de la nuit, traiteurs, bowlings, thalasso, implantée sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultra-marin. L'Umih rassemble 68 % des entreprises syndiquées du secteur et 51% des salariés. Présidée par Thierry Marx depuis 2022.

Contact presse

Umih, Ophélie Rota, directrice de la communication 06 82 82 95 82 / communication@umih.fr